

Programme de formation - Formation initiale théorique des ACD

Pré Requis et Public concerné

Cf. Conditions d'éligibilité exigées dans la délibération n°2019-29 en date du 28 mars 2019 relative à l'agrément, à l'évaluation et aux obligations des personnes chargées des contrôles du dopage.

Objectif(s)

Permettre la maîtrise de la procédure de collecte des échantillons conformément aux règles en vigueur, ainsi que de disposer d'une connaissance des questions administratives et juridiques relatives au dopage.

Date / Période

Session organisée dans l'année suivant les besoins de recrutement du département des contrôles

Durée / Horaires

Module 1 (Formation dispensée à distance) : 5h30

- Parcours d'E-LEARNING (3h)
- Formation théorique (2h30)

Module 2 et 3 (Formation en présentielle) : 2 jours

Support de communication

Plateforme d'E-LEARNING / Mise à disposition du support de formation

Profil du ou des formateur(s)

La formation est réalisée par le département des contrôles l'AFLD

PROGRAMME

MODULE 1

(Formation dispensée à distance)

RÉALISATION DU PARCOURS D'E-LEARNING

- Les valeurs associées au sport
- Introduction au monde de l'antidopage
- Droits et responsabilités des sportifs
- La liste des substances et méthodes interdites
- Les médicaments et autorisations d'usage à des fins thérapeutiques
- Les compléments alimentaires
- La procédure de contrôle
- La localisation
- Les violations des règles antidopage
- Les conséquences du dopage
- Signaler un fait de dopage

RÉALISATION D'UNE FORMATION THÉORIQUE

(en visioconférence)

- Présentation des documents
- Présentation du matériel
- Transmission des documents
- Transmissions des échantillons
- Logiciel de gestion des contrôles
- Étapes pré-contrôle
- Étapes lors du contrôle
- La notification
- Cas particuliers

MODULE 2

(Formation en présentielle)

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE (MODULE 2)

- Présentation du rapport complémentaire (RC)
- Évaluation de la capacité du candidat à établir un rapport complémentaire suite à une étude de cas

MODULE 3

(Formation en présentielle)

**EXERCICES PRATIQUES / MISE EN SITUATION
SOUS FORME D'ATELIERS (MODULE 3)**

- La mise en situation repose sur une pédagogie participative autour de mise en situation sous forme d'ateliers.
- Chaque participant dispose du matériel nécessaire à la réalisation d'un contrôle antidopage. La formation aborde à la fois l'aspect technique de la réalisation d'un contrôle et les comportements des agents de contrôle via des simulations et jeux de rôles.

ATELIERS :

- Notification
- Contrôle urinaire standard
- Phase de miction
- Procédure de contrôle partielle/additionnelle
- Procédure de contrôle sanguin

Programme de formation - Formation initiale théorique des ACD**VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE THÉORIQUE**

- Pour valider la formation théorique, les 3 modules doivent être validés selon les critères cités ci-dessous.

CRITÈRES POUR LA FORMATION**MODULE 1 (CONNAISSANCE THÉORIQUE)****DESCRIPTION**

- Évaluation des connaissances acquises sous forme d'un QCM.

BAREME

- **Le MODULE 1 est validé si la note obtenue est supérieure à 12/20 ou 18/30 suivant le nombre de questions.**

MODULE 2 (RÉDACTION D'UN RAPPORT COMPLÉMENTAIRE)**DESCRIPTION**

- Évaluation syntaxique sous forme d'une rédaction d'un rapport complémentaire suite à une étude de cas suivant les critères : reprise des éléments essentiels évoqués dans la notice d'utilisation du rapport complémentaire AFLD-INS-007 en vigueur au moment de l'évaluation, la clarté de la rédaction, la lisibilité de l'écriture.

BAREME

- **Le MODULE 2 est validé si le nombre de points obtenus est supérieur à 10/20**

MODULE 3 (COMPORTEMENT AUX ATELIERS PRATIQUES)**DESCRIPTION**

- Évaluation du comportement du candidat lors des ateliers pratiques selon des critères.
- 4 critères : capacité à donner des directives verbales, créer un climat favorable, capacité à s'organiser, capacité à adopter les comportements et attitudes attendus dans une situation donnée (savoir être).

BARÈME

- « Satisfaisant » ou « non satisfaisant »

- **Le MODULE 3 est validé si le nombre de « non-satisfaisant » obtenu par critère est ≤ 1**